

CACES CARISTE R 389 CAT3

OBJECTIF : Etre capable d'appliquer les règles de sécurité liées à l'utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté, perfectionner ses techniques de conduite en sécurité des chariots élévateurs.

NIVEAU REQUIS : Etre âgé de 18 ans au minimum, pratique courante de la langue française, - Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié auprès de la médecine du travail

PUBLIC VISE: Toute personne devant utiliser des moyens de manutention selon la recommandation R389.

COMPETENCES VISEES : Obtention du permis Caces r389 catégorie 3

MOYENS PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE : Alternance d'apports technologiques et théoriques puis d'entraînement à la conduite (10h30 de conduite).

MOYENS D'ENCADREMENT : Formateur expérimenté et testeur caces

APPRECIATION DES RESULTATS : Evaluation théorique (QCM) et évaluation pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance)

LIEU DE FORMATION : Site client ou à l'extérieur de l'entreprise

MODE D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE : intra ou inter-entreprise.

DUREE : 14 heures

SANCTION ET MODALITEES D'EVALUATIONS : A l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen conduisant au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES). Cet examen comporte : Une épreuve théorique, Une épreuve pratique. Après l'examen : Si les résultats sont positifs, délivrance du CACES en application de la recommandation 389 de la CNAM ; S'ils sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation ; Ces certificats sont valable 5 ans

ACCUEIL ET PRESENTATIONS :

De la société, du formateur et des stagiaires.
Listage des attentes, évaluation et positionnement.

FORMATION THEORIQUE :

Contexte réglementaire, devoir et responsabilité des conducteurs de chariot.
Obligation du conducteur et de l'employeur.
Technologie des chariots (les catégories, circuit hydraulique...), capacité de charges, condition de stabilité...
Vérifications et entretien d'usage à l'occasion de la prise et fin de poste.

FORMATION PRATIQUE :

Opérations de prises et de fin de poste ;
Circulation à vide ou en charge ;
Prise et/ou dépose d'une charge au sol, stockage et/ou déstockage à tous les niveaux d'un pelletier, gerbage et/ou dégermage en pile.
Chargement et/ou déchargement d'un véhicule.